

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 12 du 29 mars 2018

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte 11

CIRCULAIRE N° 0-1136-2018/ARM/DPMM/SRM/OFF
relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2019.

Du 5 février 2018

DIRECTION DU PERSONNEL DE LA MARINE : *sous-direction « études et politique des ressources humaines » ; « service de recrutement de la marine » ; bureau « officiers ».*

CIRCULAIRE N° 0-1136-2018/ARM/DPMM/SRM/OFF relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2019.

Du 5 février 2018

NOR A R M B 1 8 5 0 4 0 7 C

Références :

- a) Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 220.1, 642.1.1.2, 711.2.3.2.1.3) modifié.
- b) Arrêté du 13 février 2018 (BOC n° 9 du 8 mars 2018, texte 12 ; BOEM 220.2).
- c) Instruction n° 0-1891-2015/DEF/DPMM/SRM/OFF du 6 mars 2015 (BOC n° 16 du 9 avril 2015, texte 12 ; BOEM 220.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-4823-2017/DEF/DPMM/SRM/OFF du 10 mars 2017 (BOC n° 18 du 27 avril 2017, texte 26).

Référence de publication : BOC n° 12 du 29 mars 2018, texte 11.

1. SPÉCIALITÉS PROPOSÉES.

Un recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine (OSM) aura lieu en 2019.

Les spécialités d'officiers spécialisés de la marine de carrière ouvertes au recrutement sont les suivantes :

- conduite nautique (NAUTI) ;
- contrôleur d'opérations aériennes (COA) ;
- électricité (ELECT) ;
- énergie-propulsion-nucléaire (EPNUC) ;
- finances, logistique et ressources humaines (FILORH) ;
- fusilier-protection (FUPRO) ;
- informatique générale (INFOG) ;
- inspecteur de la sécurité de la défense (INSED) ;
- maintenance aéronautique (MAERO) ;

- mécanique (MECAN) ;
- moniteur de sport (EPMS) ;
- opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS) ;
- opérations de lutte sous la mer (OPLSM) ;
- opérations-transmissions (OPTRA) ;
- relations publiques (R PUB) ;
- renseignement-relations internationales (RENRI) ;
- sécurité (SECUR).

Chaque candidat doit choisir, lors de son inscription, une ou deux spécialités, par ordre de préférence, pour lesquelles il réunit les conditions de brevets militaires et de qualifications exigées citées dans l'arrêté de référence et rappelées en annexes I. et II.

2. PROFIL RECHERCHÉ.

Parmi les candidats réunissant les conditions rappelées au point précédent, le choix portera en priorité sur les majors et maîtres principaux de plus de 40 ans, titulaires d'un brevet de maîtrise, et ayant déjà tenté d'accéder par voie de concours à une école d'officier.

Ces dispositions ne concernent pas les candidats qui postulent pour une spécialité au titre des dispositions de l'article 3. de l'arrêté de référence et rappelées en annexe II.

La sélection des candidats au recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine repose sur la valeur relative des candidatures et sur les besoins de la marine, variant selon l'année du recrutement. De plus, le niveau d'anglais ainsi qu'une mobilité géographique avérée seront des critères particulièrement observés lors de l'étude des dossiers.

3. CONDITIONS À RÉUNIR.

Peuvent être recrutés dans le corps des officiers spécialisés de la marine en 2019 sur leur demande et au choix, sur proposition de la commission de sélection, les majors, maîtres principaux et premiers maîtres de carrière titulaires d'une ancienneté de deux ans dans le grade de premier maître, réunissant au 1^{er} janvier 2019 les conditions suivantes :

- être âgés de quarante-huit (48) ans au plus (né après le 02/01/1971) ;
- avoir accompli soit quinze (15) années de services (entré en service au plus tard le 02/01/2004) dans la marine s'ils détiennent une qualification précisée dans l'annexe II., soit vingt (20) ans (entré en service au plus tard le 02/01/1999) dans les autres cas ;
- être titulaires depuis deux (2) ans au moins de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant sur une liste arrêtée par la ministre des armées, et précisée en annexes I. et II. (cf. arrêté de référence) ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude pour un recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

4. CANDIDATURES.

Les candidatures devront être signalées au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF), avant le 6 avril 2018, par message conforme au modèle donné en annexe IV.

Ce message sera doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées en annexe V.

Les formations veilleront tout particulièrement à ne signaler les candidatures que si les intéressés réunissent effectivement les conditions exigées. Aucune dérogation ne pourra être accordée à ces conditions statutaires fixées par décret.

Dès l'envoi du message, le bureau administration des ressources humaines de la formation concernée télécharge le dossier de candidature sur Intramar, site RH Marine /Carrières/Officiers/Recrutement officiers/Après 2 ans de BS : devenez OSM/Choix/Candidat choix.

Ce dossier, dûment renseigné et complété, devra être retourné au SRM/OFF avant le 13 avril 2018 (terme de rigueur).

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés.

Les bulletins de notation 2018 pourront exceptionnellement parvenir jusqu'à la date du 22 juin 2018. Après cette échéance, tout dossier incomplet sera réexpédié à la formation.

Un entretien individuel obligatoire avec le commandant ou, à défaut, le chef de service ou le capitaine de compagnie permet d'orienter le candidat dans ses choix.

Il est demandé aux commandants d'apporter toute la rigueur nécessaire dans l'appréciation des candidats et, en particulier, de veiller à sa cohérence avec les éléments apparaissant dans la notation.

5. POINTS PARTICULIERS.

Conformément à l'instruction ministérielle n° 900/DEF/CAB/-- du 26 janvier 2012 ⁽¹⁾ relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées « confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

Les demandes de contrôle élémentaire se font sous format dématérialisé sur un formulaire individuel pour le contrôle élémentaire au recrutement (CER) à importer dans l'application du système d'information SOPHIA via le lien <https://sophia.intradef.gouv.fr/sophia-webapp/login.html>.

Si aucune habilitation n'est mentionnée, aussi bien dans le dossier informatique qu'à la direction régionale ou interrégionale du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) de la zone de défense de rattachement, la formation lancera immédiatement une procédure d'habilitation aux informations « confidentiel défense ».

Les officiers sécurité (OS) 3 et/ou OS2 porteront également à la connaissance du SRM/OFF tout élément jugé pertinent et/ou pouvant nuire à une future habilitation « secret défense ».

Les annulations de candidatures feront l'objet d'un message adressé au service de recrutement de la marine (SRM/OFF), copie DRSD/centre national des habilitations défense (CNHD) si la recherche d'opportunité est en cours, ainsi que d'une mise à jour du mouvement informatique.

6. PRÉSÉLECTION.

La phase de présélection comprend :

- dans un premier temps, l'étude détaillée de l'ensemble des dossiers de candidature par la commission de présélection prévue le 12 juillet 2018 ;

- dans un second temps, pour les candidats dont le dossier a été retenu, un entretien avec un psychologue, ainsi qu'avec le collègue d'officiers de la commission de présélection, dans la ou les spécialités auxquelles le candidat postule. Les candidats seront convoqués durant la période du lundi 17 septembre au jeudi 18 octobre 2018.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils devront impérativement être disponibles durant ce créneau. Toute prévision d'indisponibilité durant la période considérée devra être signalée sans délai au SRM/OFF.

7. SÉLECTION ET ADMISSION.

La commission de sélection présidée par le chef d'état-major de la marine se réunira à l'issue de la période des entretiens en novembre 2018. Elle établira l'état nominatif du personnel dont le recrutement est susceptible d'intervenir au cours de l'année 2019.

Cet état sera soumis à l'agrément de la ministre des armées.

Le personnel admis suivra un cours de formation d'officier organisé par l'école navale en début d'année 2019 et éventuellement des stages complémentaires de spécialité, en fonction de l'expérience acquise et du futur domaine d'emploi.

La nomination au grade d'enseigne de vaisseau de première classe sera prononcée sous réserve d'avoir satisfait au cours de formation d'officier au 1^{er} août 2019.

8. ABROGATION - PUBLICATION.

La circulaire n° 0-4823-2017/DEF/DPMM/SRM/OFF du 10 mars 2017 relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2018, est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Jean-Baptiste DUPUIS.

ANNEXE I.
**LISTE DES BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS POUR L'ADMISSION DANS LE
CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE AU GRADE D'ENSEIGNE DE
VAISSEAU DE PREMIÈRE CLASSE.**

Cette liste est susceptible d'évoluer en cas de refonte de l'arrêté cité en référence b).

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR, CERTIFICAT OU BREVET DE MAÎTRISE, AVEC, LE CAS ÉCHÉANT, L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Armes-équipements (ARMEQ).	<p>BS missileier artillerie (1). BS missileier armes sous-marines (1). BS électronicien d'armes (1). BS détecteur (1). BS détecteur anti-sous-marins (1). BS mécanicien d'armes. BS opérations titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI) (1) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (MCHEFCO M51). <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CCONTMISTRI) (1) ; - qualification d'exploitant système d'armes M51 (CSADSUP M51) ; - conduite du système inertielle de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CSINELETRI) ;

	<p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche informatique (CQUALBEMINF) (1) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémesures (CQUALBEMTEL).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des brevets de maîtrise suivants :</p> <p>- hydraulique (HYDRAULIQUE) ;</p> <p>- technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS).</p> <p>BS détecteur (1), BS électronicien d'armes (1), détecteur anti-sous-marins (1), BS mécanicien d'armes ou BS opérations titulaire d'un des BM suivants :</p> <p>- électronicien (ÉLECTRO) ;</p> <p>- hydraulique (HYDRAULIQUE) ;</p> <p>- technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS).</p>
Conduite nautique (NAUTI).	<p>Brevet supérieur (BS) navigateur (1).</p> <p>BS navigateur-timonier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise (BM) commandement - organisation (branche navigateur) (COMORG branche NAVIT).</p>
Contrôleur de circulation aérienne (CCA).	BS contrôleur d'aéronautique.
Contrôleur d'opérations aériennes (COA).	<p>BS de toutes spécialités aéronautiques.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).</p> <p>BS détecteur (1) ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).</p>
Électricité (ELECT).	<p>BS électrotechnicien.</p> <p>BS électrotechnicien titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).</p> <p>BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).</p> <p>BS spécialiste d'atelier naval branche secteur équipements et systèmes électriques (ELESY).</p>
Énergie – Propulsion – Nucléaire (EPNUC).	<p>BS des spécialités électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <p>- chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque (CQAPROSNA) ;</p> <p>- chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (PAN) (CINSPROPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFPROTRI) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFELECTRI).
Finances, logistique et ressources humaines (FILORH)	<ul style="list-style-type: none"> BS comptable logisticien. BS gérant de collectivité. BS gestionnaire des ressources humaines. BS assistant du commandement (1). BS assistant de foyer (1). BS fourrier (1). BS commis aux vivres (1). BS cuisinier (1). BS maître d'hôtel (1). BS restauration (1). BS secrétaire militaire (1). BS agent postal (1). BM logistique. BM gestion de la production (1). BM directeur délégué d'organisme de restauration, d'hébergement et loisir.
Fusilier-protection (FUPRO).	<ul style="list-style-type: none"> BS fusilier. BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : <ul style="list-style-type: none"> - commandement – organisation (COMORG branche SERCOUR) ; - protection défense (PRODEF) (1) ; - protection de la force (PROFOR) ; - chef de mission commando (CMISCOM).
Informatique générale (INFOG).	<ul style="list-style-type: none"> BS informaticien d'informatique générale (1). BS informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin (1). BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : <ul style="list-style-type: none"> - cybersécurité (CYBER) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ;

	<p>- sécurité des systèmes d'information (SSI) (1) ;</p> <p>- assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC) (1).</p> <p>BS d'hydrographe et de météorologiste océanographe titulaire du certificat de programmeur (CPROGRAM) (1) ou du certificat d'administrateur systèmes et réseaux d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie (CSYSRES-HOM).</p> <p>BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications ou BS informaticien branche sous-marin (1) titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).</p>
Inspecteur de la sécurité de la défense (INSED).	<p>BS inspecteur de la sûreté navale (1).</p> <p>BS inspecteur de sécurité de la défense.</p>
Maintenance aéronautique (MAERO).	<p>BS mécanicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS électromécanicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS électronicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS mécanicien d'aéronautique (1).</p> <p>BS porteur.</p> <p>BS avionique.</p>
Mécanique (MECAN).	<p>BS mécanicien naval.</p> <p>BS mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte (1).</p> <p>BS mécanicien-électricien de direction de port (1).</p> <p>BS mécanicien-électricien automobile (1).</p> <p>BS mécanicien-électricien de base navale (1).</p> <p>BS spécialiste d'atelier naval.</p> <p>BS électrotechnicien titulaire du BM logistique (LOG).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des BM suivants :</p> <p>- hydraulique (HYDRAULIQUE) ;</p> <p>- chef de service navire sur petits bâtiments (COMENERG) ;</p> <p>- électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).</p> <p>BM machines thermiques.</p>
Moniteur de sport (EPMS).	<p>BS entraînement physique, militaire et sportif.</p> <p>BS entraînement physique, militaire et sportif titulaire du brevet de maîtrise (BM) maître d'entraînement physique, militaire et sportif (MAITEPS).</p>
Opérations de guerre des mines (OPGDM).	<p>BS plongeur démineur.</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p> <p>BS détecteur anti-sous-marins titulaire du certificat supérieur de lutte contre les mines (CLUTTEMINSUP) (1).</p>
Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS).	<p>BS détecteur (1), BS électronicien d'armes (1).</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :</p> <p>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ;</p> <p>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ;</p> <p>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ;</p>

	<p>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ;</p> <p>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du BM opérations aéro-maritimes (branche surface) (OPS/AM branche surface).</p>
Opérations de lutte sous la mer (OPLSM).	<p>BS détecteur anti-sous-marins (1).</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI) (1) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (MCHEFCO M51) ; - certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT). <p>BS navigateur-timonier titulaire du BM opérations aéro-maritimes (branche sous-marin) (OPS/AM branche sous-marin).</p> <p>BS navigateur (1) ou BS de navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.</p>
Opérations-environnement (OPENV).	BS météorologiste océanographe.
Opérations transmissions (OPTRA).	<p>BS radiotélégraphiste (1).</p> <p>BS transfiliste (1).</p> <p>BS transmetteur (1).</p> <p>BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes satellites (COMSAT) ; - cybersécurité (CYBER) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) (1) ; - technologie des communications (TECHNOCOM) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; - appui SIC au commandement et à la maîtrise de l'information (ASCMI). <p>BS radiotélégraphiste (1), BS transfiliste (1), BS transmetteur (1) ou BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).</p>
Psychologie appliquée (PSYAP).	<p>BS infirmier (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un master de psychologie.</p>

Relations publiques (R PUB).	BS de toutes spécialités.
Renseignement - Relations internationales (RENRI).	<p>BS de toutes spécialités titulaire du BM renseignement (RENS).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opérateur linguiste d'interception (COPLIN) ; - détecteur et analyste des signaux électromagnétiques (CDASEM) ; - opérateur d'écoute de deuxième niveau (COPECOUT2) ; - interpréteur d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA) ; - analyste ROEM de deuxième niveau (CANAROEM2) ; - analyste traitant de deuxième niveau (CANATRAIT2) ; - renseignement du deuxième niveau (CRENSE2) ; - renseignement d'origine humaine marine de deuxième niveau (CRHM2).
Sécurité (SECUR).	<p>BS électromécanicien de sécurité (1).</p> <p>BS marin pompier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du BM environnement/prévention (ENV/PREV).</p> <p>BS marins-pompiers de Marseille.</p> <p>BM chef de garde marins-pompiers MARPO (CDG).</p> <p>BM cadre de maîtrise marins-pompiers de Marseille (CDM).</p>
Tactique aéronautique (TACAE).	<p>BS détecteur navigateur aérien.</p> <p>BS détecteur anti-sous-marins de bord.</p> <p>BS guerre électronique et transmission de bord.</p> <p>BS hélicoptériste de l'aéronautique navale.</p> <p>BS électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaires du brevet de maîtrise opérations aéro/maritimes (branche aéronautique) (OPS/AM aéronautique).</p>
(1) Les brevets, brevets supérieurs et certificats ne sont plus attribués.	

ANNEXE II.

LISTE DES QUALIFICATIONS EXIGÉES PAR SPÉCIALITÉ POUR L'ACCÈS AU CHOIX, POUR LA CONDITION DE TEMPS DE SERVICE DANS LA MARINE DE QUINZE ANS AU MOINS, DANS LE CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE AU GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE PREMIÈRE CLASSE.

Cette liste est susceptible d'évoluer en cas de refonte de l'arrêté cité en référence b).

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET DE MAÎTRISE OU BREVET SUPÉRIEUR.
Conduite nautique (NAUTI).	Brevet supérieur (BS) navigateur (1). BS navigateur-timonier. BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise (BM) commandement - organisation (branche navigateur) (COMORG branche NAVIT).
Énergie – Propulsion – Nucléaire (EPNUC).	BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Mécanique (MECAN).	BS mécanicien naval titulaire du BM hydraulique (HYDRAULIQUE). BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS).	BS détecteur (1), BS électronicien d'armes (1) ou BS opérations titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).
Opérations de lutte sous la mer (OPLSM).	BS détecteur anti-sous-marins (1) ou BS opérations titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO) ou du BM technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS). BS navigateur (1) ou BS navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.
(1) Les brevets, brevets supérieurs et certificats ne sont plus attribués.	

ANNEXE III.
COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur Intramar, site RH Marine/Carrières/Officiers/Recrutement officiers/Après 2 ans de BS : devenez OSM/Choix/Candidat choix.

Le candidat devra préparer avec soin son dossier de candidature et mettre à jour ses *desiderata* (DSD).

Un seul dossier sera constitué par candidat précisant, le cas échéant, les deux spécialités choisies par ordre de préférence.

Il est composé des pièces suivantes :

- une fiche de candidature, signée de l'intéressé avec une photographie d'identité récente collée sur la fiche de candidature ;
 - attestation du chef de corps, du capitaine de compagnie ou du chef de service ;
 - une fiche d'appréciations du commandant de la formation sur l'aptitude à tenir des fonctions d'officier, complétée après un entretien individuel entre le commandant et le candidat, signée par le commandant. Les commentaires littéraux doivent être sans ambiguïté et apporter des éléments complémentaires à ceux de la notation ainsi qu'un pronostic argumenté sur l'aptitude aux fonctions d'officier spécialisé de la marine. Certaines aptitudes ou compétences doivent y être obligatoirement évaluées. La cotation doit être fixée en adéquation avec ces commentaires : l'utilisation de la cotation 5 doit restée exceptionnelle. L'évaluation de la mobilité des individus doit apparaître dans les commentaires littéraux ;
 - un certificat médical réglementaire (imprimé 620-4*/1) comportant la déclaration d'aptitude pour un recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine ;
 - une photocopie du formulaire individuel pour le contrôle élémentaire (FICE) dans le cadre du recrutement OSM CHOIX ainsi que la photocopie du mail de notification SOPHIA (AVANCEMENT DE DOSSIER) avec la référence de la demande : XX FORMATION/HAB/CP Référence SOPHIA associée : CER_M00XXXXX_2018XXXX_XX ou à défaut, l'impression écran de l'application SOPHIA lors de l'émission de la demande. Le formulaire doit être traité immédiatement et transmis électroniquement par la formation à la section SOPHIA.
- Afin de permettre au SRM de disposer d'un retour de l'avis formulé, la demande dans l'application doit être effectuée au profit d'un tiers en utilisant le code suivant du SRM : M035217 (cocher la case « déposer une demande pour un tiers » sur la page d'accueil).
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
 - une lettre de motivation qui doit permettre à la commission d'apprécier les atouts, la motivation et le projet professionnel du candidat. En particulier, elle doit être un moyen pour le candidat de présenter ses perspectives d'emploi comme officier et de s'engager sur ses mobilités fonctionnelles et géographiques. Elle ne doit en aucun cas se limiter à un bilan du parcours professionnel au sein de la marine. Cette lettre gagnera à être sobre et précise ;
 - une photocopie des bulletins de notation annuelle, au titre du travail de notation des années 2016, 2017 et 2018, signés par l'intéressé et l'officier notateur ;
 - une attestation de passage du contrôle de la condition physique générale (CCPG) en cours de validité au 1^{er} juin 2018 ;

- une photocopie de la fiche individuelle du marin signée du candidat, avec mise à jour des DSD au moment de la candidature.

La formation devra en outre s'assurer que les données informatiques sur Rh@psodie (notamment la rubrique « certificats et mentions ») sont à jour pour chaque candidat.

ANNEXE IV.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

FM/BUREAU D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES
TO/DPMM/SRM (NEMO) OU MARINE RECRUTEMENT PARIS (ACPWIN)
INFO/AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE + ÂGE

BT

NON PROTÉGÉ

OBJ/CANDIDATURE OSM/CHOIX 2019.

MCA/RECRUTEMENT

REF/CIRCULAIRE NMR 0-1136-2018/ARM/DPMM/SRM/OFF DU XXXXXX

TXT

NOM ET INITIALES DES PRÉNOMS

GRADE - SPÉCIALITÉ - MATRICULE

FORMATION

SPÉCIALITÉ(S) OSM CHOISIE(S) (PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE) :

1)

2)

Nota. Ces éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés.

Plusieurs candidats pourront être signalés sur le même message, ils seront alors classés par ordre alphabétique.

ANNEXE V.
PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil Rh@psodie :

- PA 30 ;
- IT 9050 (concours/examens).

Les rubriques obligatoires à renseigner sont :

- « Session du concours : 01.01.2019 » ;
- « Statut candidature : en cours » ;
- « Type concours : 10 (nomination au choix) » ;
- « Corps du concours : 9314 (officiers spécialisés de la marine) » ;
- « Grade du concours : AZ (EV1) » ;
- « Spécialité de recrutement OSM pour laquelle le candidat postule » ;
- « Année du concours/de l'examen : 2018 » ;
- la date de la session du concours se met automatiquement.

Après enregistrement de la candidature, le message confirmant l'enregistrement apparaît en bas de la fenêtre.